

A propos du calendrier Hégirien (Calendrier lunaire)

« En vérité le nombre de mois est de douze, auprès de Dieu, ainsi que cela est écrit dans Son Livre, depuis le jour où Il a créé les Cieux et la Terre. Quatre de ces mois sont sacrés. Telle est la religion de la rectitude. Evitez donc durant cette période de vous faire du tort à vous-mêmes ... »
(Coran 9/36)

*

Le calendrier Hégirien est également désigné sous le vocable de « calendrier islamique » ou « calendrier lunaire », cette dernière désignation provenant de ce que les calculs reposent sur les phases lunaires.

En tant que musulman, chacun de nous se doit d'avoir un minimum d'informations pour savoir le lire et le comprendre ; en effet, nous sommes amenés de le consulter régulièrement puisqu'il nous renseigne sur les dates des grands événements et fêtes de l'Islam dans le courant de l'année, et aussi sur les horaires des prières quotidiennes qui évoluent en fonction des périodes de l'année.

L'année hégirienne comporte 354 jours (au lieu de 365 pour le calendrier grégorien) ; elle est divisée en 12 mois, comme il est dit dans le verset ci-dessus, qui peuvent avoir 29 ou 30 jours.

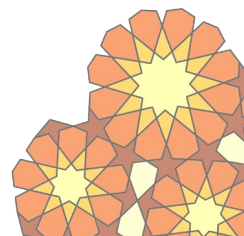
Le calcul est basé sur les phases lunaires, tandis que le calendrier grégorien est basé sur le calcul solaire. Les anciens, avant la Révélation du verset ci-dessus, ajoutaient un mois intercalaire afin de rétablir la concordance entre les deux. Ils en tiraient profit en déplaçant les mois sacrés (pendant lesquels il est interdit de combattre). L'intercalation a été interdite par le verset suivant :

« Le report d'un mois sacré à une autre date n'est qu'un surcroît d'impiété et ne contribue qu'à égarer davantage les négateurs. Ils le déclarent profane une année, puis l'année suivante, ils le déclarent sacré, prétextant qu'ils veulent être en accord avec le nombre de mois que Dieu déclare sacrés ... » (Coran 9/37)

Le premier jour de ce calendrier prend effet avec le début de l'émigration des musulmans de la Mecque vers Médine (alors appelée « Yathrib »), connue sous le nom de « Hégire ». Quant à l'Hégire du Prophète (sur lui la paix et le salut), elle a eu lieu un peu plus tard : il est arrivé à Médine le 12^{ème} jour de *Rabî' al awwal*, soit presque un mois et demi après. Nous y reviendrons.

Dès cette époque, le Prophète (sur lui la paix et le salut) et les Compagnons se référaient donc à ce calendrier, en se contentant alors de déterminer la date et le mois seulement. Puis, à l'époque du Califat de Umar, ce dernier envoya un courrier à un gouverneur d'une contrée lointaine ; mais lorsqu'il reçut une réponse à son courrier, il ne put déterminer si cette réponse datait de l'année précédente ou de l'année en cours ! Il consulta les Compagnons et ils se mirent ensemble d'accord pour préciser que l'ère musulmane commençait avec l'Hégire, et ils choisirent la date du 1^{er} jour de Mouharram de l'An 1 de l'Hégire (1/H) qui correspondait au 16 juillet de l'an 622 apr. J.-C.

Dans la dernière partie de ce document, vous trouverez la liste des mois hégiriens, avec, pour chacun d'eux, quelques-uns des grands événements qui ont jalonné la vie du Prophète (sur lui la paix et le salut) et des premiers musulmans.



*

Mais d'abord, il nous semble nécessaire d'apprendre à utiliser et à lire correctement notre calendrier.

Ce calendrier est généralement distribué au début du mois de janvier de chaque année grégorienne. Il est divisé en douze tableaux représentant les douze mois de l'année grégorienne ! Cela fait partie de nos paradoxes !...

Chaque mois comporte plusieurs colonnes, avec à gauche la date du mois (grégorien) et, tout à fait à droite, deux colonnes comprenant la date et le jour du mois lunaire, celui-ci figurant tout en haut du tableau à droite, avec l'année en cours. Ainsi, le mercredi 1^{er} juillet 2009 correspondait au 8^{ème} jour du mois de Rajab 1430.

Juillet 2009		Fajr ou Sobh	Chouroûq (Lever de soleil)	Dhohr	Asr	Maghreb	Isha	Rajab 1430	
Mercredi	1	03h51	05h45	13h54	18h16	22h03	23h44	الأربعاء	8
Jeudi	2	03h52	05h46	13h54	18h16	22h02	23h44	الخميس	9
Vendredi	3	03h53	05h46	13h54	18h16	22h02	23h43	الجمعة	10
Samedi	4	03h55	05h47	13h54	18h16	22h02	23h43	السبت	11
Dimanche	5	03h56	05h48	13h55	18h16	22h01	23h42	الأحد	12
Lundi	6	03h57	05h49	13h55	18h16	22h01	23h41	الاثنين	13

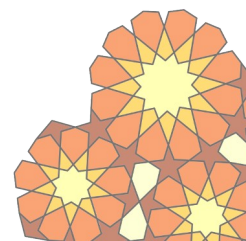
En outre, les colonnes portant chacune en « titre » : Fajr/Sobh – Dhohr – Asr – Maghreb – Isha sont des horaires de prières. Quelques remarques sont nécessaires :

Concernant le **Fajr**, il s'agit de la prière de l'aurore correspondant aux premières lueurs du jour. Cette prière obligatoire comporte deux rakats.

Elle est précédée d'une prière surérogatoire de deux rakats (prière non obligatoire, mais très recommandée par la Sunna), suivies de quelques invocations. Celle-ci ne doit pas être accomplie avant l'heure figurant dans la colonne « Fajr ».

En raison de la diversité des origines de notre Communauté, il faut être averti que la prière de « Fajr » est parfois désignée « Sobh » ; que certains autres désignent la prière surérogatoire « Fajr » et la prière obligatoire « Sobh ».

Il faut retenir de cela seulement l'essentiel qui consiste à effectuer une prière (plutôt courte) de 2 rakats – dès le moment indiqué pour « Fajr » sur le calendrier – suivie d'invocations, de rappels (dhikr), puis à effectuer la prière obligatoire (plus longue si on le peut) composée également de 2 rakats.



Le temps entre ces deux prières est variable – entre dix et trente minutes – (il dépend aussi des possibilités de chacun). Il ne doit pas dépasser le lever du soleil. L'horaire figurant dans la colonne « **chourouq** » indique précisément le lever du soleil. C'est la limite pour l'accomplissement de la prière. Plus tard dans la matinée, alors que le soleil est suffisamment élevé, il redevient possible de prier (notamment une prière surérogatoire appelée « **doha** » qui se fait dans le milieu de la matinée).

Pour les autres prières de la journée, il n'existe pas de difficulté particulière ; il suffit de prier selon les horaires du calendrier. Il est recommandé et hautement méritoire d'effectuer chaque prière au début de son temps.

Toutefois, il est bon de savoir que :

- Le temps de la prière de **Dhohr** s'étend du début de son heure jusqu'à quelques minutes avant l'heure de l'Asr ;
- Et que la prière de l'**Asr** voit son temps se prolonger jusqu'à quelques minutes avant le Maghrib.
- Pour la prière du **Maghreb**, il est recommandé de la faire le plus près possible de son heure, mais, en cas d'empêchement, son temps va jusqu'à quelques minutes de l'Isha.
- Enfin, la prière de l'**Isha** peut être retardée jusqu'au premier tiers de la nuit (selon d'autres avis jusqu'à la première moitié de la nuit). L'isha est suivie de deux autres prières surérogatoires très recommandées : chafaï et witr, la première comportant 2 rakats et la seconde une seule rakat.

Il est recommandé de retarder l'accomplissement de l'Isha jusqu'au moment du coucher, pour éviter ensuite tout bavardage ou autre distraction ou futilité entre la prière et l'endormissement.

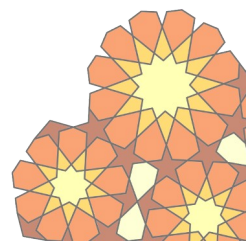
*

Pendant le mois de Ramadan, des « calendriers » spéciaux sont distribués (dans les mosquées et chez certains commerçants musulmans). Ils comportent une colonne supplémentaire, avant l'horaire du « Fajr ». Cette colonne dénommée « **Imsak** » indique l'heure à partir de laquelle il convient de cesser d'absorber de la nourriture ou de la boisson. Elle se situe à environ 10 ou 15 minutes avant la prière de « Fajr ».

Enfin, il est possible que d'un calendrier à l'autre vous constatiez des petites différences d'horaires. Ne vous en inquiétez pas, cela résulte d'une manière différente d'effectuer les calculs des horaires, mais l'un et l'autre sont acceptables. Vous pouvez également suivre les horaires de la mosquée que vous fréquentez habituellement.

Voilà pour ce qui est de la lecture du calendrier hégirien (ou islamique) et de sa bonne utilisation.

Dieu est Le Plus Savant



Liste des mois lunaires et de quelques événements importants
survenus au cours de la vie du Prophète (sur lui la bénédiction et la paix)

Muharram (*)	<i>le 10 Achoura (jour où le jeûne est recommandé)</i> An 629 (7/H) : Bataille de Khaybar
Safar	
Rabi'a al awwal	An 570 – le lundi 12 : Naissance du Prophète (sur lui la paix) An 622 (1/H) – lundi 12 : Arrivée du Prophète à Médine An 632 (11/H) – lundi 12 : Mort du Prophète (sur lui la paix)
Rabi'a thani	
Jumada al awwal	
Jumada thani	
Rajab (*)	An 621 – Voyage nocturne du Prophète (sur lui la paix et le salut) Prescription des cinq prières quotidiennes
Cha'bane	An 623 (1/H) – Changement de direction de la prière (Qibla) vers la Mecque. An 624 (2/H) – prescription du jeûne de Ramadan et de la zakât
Ramadan¹	Mois du Jeûne, qui dure 29 ou 30 jours. <i>Le 27 – Nuit du Destin (nuit où fut descendu synthétiquement le Coran²)</i> An 624 (2/H) – le 17 : Bataille de Badr An 624 (2/H) – Prescription zakat al-Fitr (fin de Ramadan) An 630 (8/H) – Prise pacifique de La Mecque
Chawwal	<i>le 1^{er} jour correspond à la fête de rupture du jeûne « Aïd Al-Fitr »</i> An 625 (3/H) – le 11 : Bataille de Uhoud An 628 (5/H) – Bataille du Fossé
Dhoul qi'da (*)	An 628 (5/H) – Serment d'Houdaybiya et signature de la trêve avec les Qoraichs
Dhoul'hijja (*)	<i>Mois du pèlerinage. Le 9^{ème} jour est le jour d'Arafat.</i> <i>Le 10^{ème} jour : fête « Aïd Al-Adha » et sacrifice du mouton.</i> An 632 (10/H) – Pèlerinage de l'Adieu.

¹La Révélation du Coran a bien commencé au mois de Ramadan mais s'est poursuivie pendant les 23 années de la vie du Prophète (sur lui la bénédiction et la paix).

²(*) Signale les quatre mois sacrés au cours desquels une trêve – même avec les ennemis – était une obligation.

